



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à la désaffectation des chemins ruraux en vue de cession ou échange

Modalités de mise à disposition du public

Par Arrêté n°ARD2024-195 du 25 octobre 2024, le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant désaffectation de certains chemins ruraux en vue de cession ou échange du **mardi 19 novembre 2024 à 9 heures au jeudi 5 décembre 2024 inclus à 17 heures, soit seize jours consécutifs.**

A cet effet, Monsieur François MARIE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, 4 route de Notre Dame de la Gorge – 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE pendant les horaires d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-lescontamines.com>

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions :

- par courrier : à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie des CONTAMINES-MONTJOIE, 4 route de Notre Dame de la Gorge - 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE,
- ou par mail à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie **le mardi 19 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 5 décembre 2024 de 14h00 à 17h00**, et rendra son rapport dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie des CONTAMINES-MONTJOIE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE.